

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DEVE 107 Parc Martin Luther King, Clichy Batignolles (17^e) - convention n°2 de financement suite aux emprises de chantier de travaux de la RATP pour le prolongement de la ligne 14.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser la signature d'une convention n°2 avec la RATP pour le financement suite aux emprises de chantier de travaux de la RATP pour le prolongement de la ligne 14 au sein du parc Martin Luther King (17^e) ;

Vu l'avis du conseil du 17^e arrondissement en date du 29 novembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI au nom de la 8^e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la RATP la convention n°2, dont le texte est joint à la présente délibération, pour le remboursement des coûts induits par le chantier de travaux de la RATP pour le prolongement de la ligne 14 dans le parc Martin Luther King (17^e).

Article 2 : La recette correspondante est arrêtée à un montant maximum de 527 442,32 € HT valeur janvier 2012.

Article 3 : La recette correspondante sera imputée sur les crédits du budget d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris des années 2021 et suivantes.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO